



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 15597

Texte de la question

Mme Michele Alliot-Marie appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la nécessité de procéder à l'examen de la loi particulière PMI modifiant le code de la santé. Ce projet de loi, rendu indispensable par les lois sur la décentralisation, a notamment reçu l'approbation des organisations professionnelles ; il précise les différentes missions relevant de la compétence du conseil général dans le domaine de la promotion de la santé maternelle et infantile. Adopté au Sénat le texte devait être examiné à la session de printemps à l'Assemblée nationale. Or, il semble que ce projet essentiel ne soit plus à l'ordre du jour. Elle lui demande donc de rassurer les médecins PMI et de leur faire part de la réelle volonté du Gouvernement de faire adopter ce texte par le Parlement.

Texte de la réponse

Reponse. - Monsieur le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale informe l'honorable parlementaire que la loi particulière PMI est inscrite à l'ordre du jour de la session d'automne du Parlement, le calendrier parlementaire particulièrement chargé de la précédente session ayant été à l'origine de son report.

Données clés

Auteur : [Mme Alliot-Marie Michele](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15597

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3139